Mis en ligne le 28 mai 2025

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250527-11-BF

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 27-05-2025

Publication le : 27-05-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Florian GRENIER, Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Charles BANCHERI et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.1-066

Adoption du CFU (Compte Financier Unique) 2024

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a expérimenté le Compte Financier Unique pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024.

Conformément à l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ne peut pas présider la séance pour cette délibération, mais peut assister à la discussion et doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil municipal élit sa Présidente de séance en la personne de : Madame Dolores ADAMSKI, Première adjointe.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2024,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-11-BF
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

- **0 voix contre**,
- **3 abstentions** : **Eric GLENAT, Frank PRESUMEY et Clotilde BERTHIER ayant donné pouvoir à Frank PRESUMEY**
- **13 voix pour**,

- **Approuve** le compte financier unique 2024 présentant un résultat de clôture 1 519 633,86 € soit :

 - Un excédent de fonctionnement de **1 396 674,14 €**
 - Un excédent d'investissement de **122 959,72 €**

- **Reconnait** La sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

 - En dépenses d'investissement 393 268,02 €
 - En recettes d'investissement 525 000,00 €

- **Arrête** Les résultats définitifs du compte financier unique 2024 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'année n-1 et des restes à réaliser de n+1) de 1 651 365,84 € soit :

 - Un excédent de fonctionnement de **1 396 674,14 €**
 - Un excédent d'investissement de **254 691,70 €**

- **Adopte** le Compte financier unique 2024.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 26 mai 2025
Le Maire

